

entre l'adhérent :

Je soussigné (nom, prénom, adresse, tel, courriel) :

.....

.....

Je reconnais avoir pris connaissance de la Charte des AMAP 2014, des statuts et du règlement intérieur de l'AMAP des Cassagnous, et en accepte les termes.

Je m'engage pour cette période en acceptant les risques et bénéfices de ce partenariat (cf Charte).

Je règle dès lors le montant total de ma part de la production à l'avance pour la saison concernée, selon les modalités de paiement ci-dessous, et m'engage à venir prendre livraison de ma part aux horaires et sur le lieu convenus par avance entre le producteur et les adhérents de l'AMAP.

Paiement :

L'engagement minimum est de 1 part hebdomadaire.

Le prix de la part hebdomadaire est fixé à 13 €.

A titre indicatif : une part convient habituellement pour 1 à 2 personnes.

Entre le 02/10/2018 inclus et le 24/09/2019 inclus, il y a en tout 52 mardi, mais **seuls 45 mardi feront l'objet d'une livraison** de légumes.

Il y aura donc 7 mardi sans distribution légumes (en prévision de congés, de formations...) dont le mardi 25 décembre, plus 6 autres dont les dates seront définies ultérieurement par Julien et Jimmy en cours de contrat (notamment au printemps période du renouvellement des cultures).

Je m'engage pour : (cochez une ligne)			
<input type="checkbox"/> pour 1 part hebdomadaire :	585€	Faire 1 chèque de 46 € et 11 chèques de 49 € chacun	Chèques à l'ordre de : GAEC Les Trésors de la Serette
<input type="checkbox"/> pour 2 parts hebdomadaire :	1170€	Faire 1 chèque de 92 € et 11 chèques de 98 € chacun	
<input type="checkbox"/> pour 3 parts hebdomadaire :	1755€	Faire 1 chèque de 149 € et 11 chèques de 146 € chacun	

Un chèque sera remis le premier mardi de chaque mois au producteur par un/une bénévole désigné de l'AMAP.

Lieu et heures de distribution :

Les mardis soir de 18h30 à 20 h sous le porche de la mairie d'Auterive (soumis à l'accord de la municipalité).

L'attention des adhérents est attirée sur l'importance des contributions bénévoles qu'ils peuvent apporter. L'AMAP ne peut fonctionner que grâce à l'ensemble des petites contributions, grandes ou petites, de ses membres. Sans cette condition l'AMAP ne pourrait pas entretenir de partenariat durable avec des producteurs. Ainsi, chaque adhérent(e) est invité à contribuer par le biais de nombreuses possibilités (exemples : en assurant au moins une distribution dans l'année (si chacun le faisait 1 fois dans l'année, cela suffirait à couvrir l'année), en venant sur l'exploitation, en participant à l'organisation du forum annuel, en s'impliquant, même ponctuellement, même de façon limitée dans un des comités de pilotage, en alimentant le site internet (recettes, articles, photos...) etc...)

Vous pouvez vous rapprocher du bureau ou d'un des comités de pilotage pour davantage de détails.

et les producteurs : Nous soussignons : **Julien, Jimmy, Nathalie, Virginie RIBEIRO, GAEC Les Trésors de Serette, lieu-dit La Serette RD 50, 09500 MIREPOIX,**

reconnaissons avoir pris connaissance de la Charte des AMAP 2014 et en acceptent les termes.

Nous nous engageons à fournir **en premier rang** et chaque semaine une part de notre production selon les modalités suivantes :

- Production réalisée dans le respect de l'agriculture paysanne telle que définie par la Charte des AMAP
- Production provenant de notre ferme.
- Nature de la production correspondant à ce qui a été établi avec les adhérents de l'AMAP avant la saison.
- Quantité moyenne et prix par part sur la saison correspondant à ce qui a été établi préalablement avec les adhérents de l'AMAP.

Important :

Les adhérents de l'AMAP et leur producteur-partenaire se concertent tout au long de la saison sur l'évolution de leur partenariat, les difficultés éventuelles rencontrées de part et d'autre, et les adaptations nécessaires. Ils assument **ensemble** les aléas de la production, ils partagent les éventuels surplus de production selon des conditions définies conjointement. Le présent contrat établit des critères pour l'échange mais il se fonde avant tout **sur un rapport de confiance et de solidarité** entre le producteur et les adhérents de l'AMAP.

Le comité de pilotage est le canal privilégié de cet échange, il est donc primordial qu'il soit régulièrement informé de vos commentaires.

Fait à le

L'adhérent de l'AMAP :

Les producteurs :